REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0434

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014

Délibération n° 2014-0434

commission principale :	urbanisme
objet :	**Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux et propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de communauté du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a engagé une démarche plan climat visant à réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire avec un plan d'actions intégrant un volet habitat.

Sur ce volet habitat du plan climat, l'objectif de réhabilitation de 160 000 logements à un niveau très performant (Bâtiment de basse consommation -BBC- "Rénovation") a été retenu.

Une phase expérimentale a été lancée pour la période 2012-2014, afin de mesurer la capacité technique, financière et juridique à atteindre ce niveau de performance énergétique. A cette fin, ont été mises en place des subventions en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux :

- pour les propriétaires du parc privé, par délibération du 13 février 2012, une aide d'un montant maximum de 2 500 € par logement est octroyée dans les opérations programmées et expérimentales en cours, représentant 1 200 logements et une enveloppe totale de 3 000 000 €,

- pour les logements sociaux, un protocole a été délibéré le 18 avril 2013 et signé avec ABC HLM, regroupant les principaux bailleurs sociaux présents dans l'agglomération. Il cible des opérations de réhabilitation faisant l'objet d'une aide d'un maximum de 5 000 € par logement, pour atteindre le niveau de performance énergétique inscrit dans le plan climat. Dans ce cadre, il est prévu la réhabilitation de 2 000 logements sociaux dans le protocole et une enveloppe totale de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 7 000 000 €.

Pour l'engagement de ces crédits d'investissement, le Conseil de communauté a déjà individualisé 2 autorisations de programme d'un montant de :

- 3 000 000 €, le 13 février 2012,
- 3 500 000 €, le 13 janvier 2014.

Sur les 6 500 000 € d'autorisations de programme votées, 6 446 675 € ont été engagés fin juillet 2014 pour contribuer à la réhabilitation de 1 861 logements (454 logements en copropriétés et 1 407 logements sociaux) pour un montant total de travaux évalué à 46 M€.

Trois dossiers de demande de financement sont d'ores et déjà déposés pour un montant de 900 630 €, 2 autres doivent faire l'objet d'un dépôt avant fin novembre pour un montant de 950 000 €. Ces dossiers représentent un total 1 850 632 € de subvention pour la réhabilitation de 675 logements (380 logements en copropriétés et 295 logements sociaux) sur un montant total de travaux évalué à 16,5 M€.

De ce fait, le besoin d'autorisation de programme complémentaire pour terminer la phase expérimentale 2012-2014 est estimé non plus à 3 500 000 € comme prévu initialement mais à 1 797 307 €. En effet, certaines opérations de réhabilitation dans le parc privé sont reportées du fait de la complexité des programmes de travaux et des montages financiers, avec une difficulté supplémentaire concernant la prise de décision en copropriété ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la phase expérimentale de réhabilitation d'immeubles à un niveau bâtiment basse consommation (BBC) rénovation dans le parc privé et le parc social, dans le cadre du volet habitat du plan climat.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant de 1 797 307 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € en 2015,
- 1 097 307 € en 2016,

sur l'opération n° 0P15O2695.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 297 307 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015 et 2016 - comptes 204172, 20422 et 204151 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.